

Informations de base	
2023/2114(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Approfondir l'intégration européenne dans la perspective des futurs élargissements	
Subject	
8.20 Elargissement de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	AUŠTREVIČIUS Petras (Renew)	18/07/2023
	AFCO Affaires constitutionnelles	SILVA PEREIRA Pedro (S&D)	18/07/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive HÜBNER Danuta Maria (EPP) LEGA David (EPP) REUTEN Thijs (S&D) GOZI Sandro (Renew) DELBOS-CORFIELD Gwendoline (Greens/EFA) WAITZ Thomas (Greens/EFA) SARYUSZ-WOLSKI Jacek (ECR) LACAPELLE Jean-Lin (ID) KOULOGLOU Stelios (The Left) SCHOLZ Helmut (The Left)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
23/01/2024	Vote en commission		

30/01/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0015/2024	Résumé
28/02/2024	Débat en plénière		
29/02/2024	Décision du Parlement	T9-0120/2024	Résumé
29/02/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2114(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 55-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ20/9/12587

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0015/2024	30/01/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0120/2024	29/02/2024	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
AUŠTREVIČIUS Petras	Rapporteur(e)	AFET	10/01/2024	Turkish Permanent Delegate, Ambassador
SILVA PEREIRA Pedro	Rapporteur(e)	AFCO	07/12/2023	European Movement International
AUŠTREVIČIUS Petras	Rapporteur(e)	AFET	24/10/2023	DG NEAR
AUŠTREVIČIUS Petras	Rapporteur(e)	AFET	28/09/2023	Spanish presidency

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
DURAND Pascal	22/11/2023	Swiss Permanent Mission

Approfondir l'intégration européenne dans la perspective des futurs élargissements

2023/2114(INI) - 30/01/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères et la commission des affaires constitutionnelles ont adopté conjointement un rapport d'initiative de Petras AUŠTREVICIUS (Renew, LT) et Pedro SILVA PEREIRA (S&D, PT) sur l'approfondissement de l'intégration de l'UE dans la perspective des futurs élargissements.

Le rapport présente la position du Parlement sur les réformes et la voie à suivre pour le fonctionnement futur d'une UE élargie.

La politique d'élargissement constitue désormais l'un des instruments géopolitiques les plus puissants dont dispose l'Union. Selon l'Eurobaromètre de juin 2023, la majorité de la population de l'UE est favorable à l'élargissement futur de l'UE. Toutefois, **un nouvel élan, des engagements et une nouvelle vision sont nécessaires** de toute urgence pour redynamiser le processus d'élargissement. Le manque d'engagement des années précédentes a créé un vide, ouvrant ainsi l'espace à la Russie, à la Chine et à d'autres acteurs extérieurs.

Pour rappel, neuf des dix pays qui aspirent actuellement à rejoindre l'UE ont le statut de candidat, certains depuis de nombreuses années. Ces pays candidats se trouvent à différents stades du processus d'adhésion et des négociations.

En 2023, le Conseil européen a décidé d'accorder le statut de candidat à la Géorgie et d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine, une fois que le degré nécessaire de conformité aux critères d'adhésion aura été atteint.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et les autres défis géopolitiques actuels ont donné une nouvelle signification géostratégique à l'élargissement de l'Union européenne. La stabilité, la sécurité et la résilience démocratique des Balkans occidentaux et du voisinage oriental sont inextricablement liées à celles de l'UE.

Sur les procédures d'adhésion et le rôle du Parlement européen

Le Parlement est sans aucun doute l'institution de l'UE la plus favorable à l'élargissement, mais **son rôle reste extrêmement limité** tout au long du processus d'élargissement et devrait être renforcé afin d'accroître la légitimité démocratique et la responsabilité.

Les députés ont noté que **d'importantes réformes préalables à l'élargissement** sont nécessaires pour garantir le fonctionnement efficace de l'UE élargie et sa capacité à absorber de nouveaux membres et à promouvoir leur intégration réussie, ainsi qu'à répondre correctement aux nombreux défis auxquels elle est actuellement confrontée. Il est suggéré d'utiliser immédiatement les clauses passerelles pour **passer de l'unanimité à la majorité qualifiée** dans des domaines politiques spécifiques.

Le rapport reconnaît l'opportunité historique et le défi que représente pour l'UE le respect de ses engagements envers les pays et les peuples d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine du Nord, du Kosovo, du Monténégro et de la Serbie, ainsi que de l'Ukraine, de la République de Moldavie et de la Géorgie. Il a réitéré le point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE ne peut être repris dans les circonstances actuelles.

La Commission est invitée à **améliorer la cohérence, l'efficacité et la transparence de l'aide de préadhésion**, en reflétant clairement les priorités dans les domaines fondamentaux pour l'attribution des fonds de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III). Le rapport appelle également à l'introduction d'une **responsabilité plus stricte et plus contraignante en ce qui concerne les dépenses** et à l'amélioration du cycle global de décaissement, de mise en œuvre et de contrôle des fonds de préadhésion.

Le rapport souligne qu'il pourrait être utile de créer un poste distinct de **commissaire à l'élargissement**.

Sur les réformes institutionnelles et financières européennes

La commission parlementaire estime que les processus de préparation à l'élargissement devraient se dérouler **simultanément dans l'UE et dans les pays candidats à l'adhésion**. Elle est convaincue que les réformes institutionnelles européennes devraient accroître la capacité d'action de l'UE et inclure des procédures de prise de décision simplifiées et plus efficaces, en abandonnant l'unanimité. Le vote à la majorité qualifiée devrait être mis en œuvre dans des domaines tels que la protection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, le cadre financier pluriannuel (CFP), les sanctions et d'autres décisions de politique étrangère pertinentes, telles que le lancement des négociations d'adhésion à l'UE et l'ouverture et la clôture des différents groupes de chapitres de négociations.

Les réformes institutionnelles préalables à l'élargissement doivent également tenir compte des conséquences de l'élargissement sur la composition du Parlement.

Le rapport souligne la nécessité d'une **révision rapide du fonctionnement du Conseil et de son processus décisionnel** dans la perspective de l'élargissement. Il est proposé de revoir le système de présidence tournante du Conseil. Le calcul des seuils de vote à la majorité qualifiée devrait également être réexaminé afin d'améliorer l'équilibre entre les grands et les petits États et de fixer des seuils plus élevés pour les décisions les plus importantes.

Soulignant que l'élargissement constitue un défi financier majeur pour l'UE, les députés ont insisté sur le fait que ce défi nécessite **un CFP correctement conçu, hiérarchisé et financé**, ainsi qu'un budget de l'UE plus efficace qui permette à l'Union d'assumer de nouveaux engagements tout en continuant à respecter les programmes existants et les priorités politiques. Des ressources propres supplémentaires et réelles suffisantes sont également nécessaires pour relever le défi de l'élargissement.

Approfondir l'intégration européenne dans la perspective des futurs élargissements

2023/2114(INI) - 29/02/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 305 voix pour, 157 contre et 71 abstentions, une résolution sur l'approfondissement de l'intégration de l'UE dans la perspective des futurs élargissements.

Tout en se félicitant de l'aspiration de nombreux pays européens et de leurs citoyens à adhérer à l'Union, les députés estiment que l'élargissement revêt **la plus haute importance stratégique pour l'Union**, d'autant plus dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et d'autres défis géopolitiques communs, ce qui exige une vision politique à long terme et des décisions audacieuses.

Le Parlement s'est félicité des recommandations formulées par la Commission dans le cadre du paquet «Élargissement» de 2023 et a salué en outre les décisions du Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion avec **l'Ukraine** et la **Moldavie**, d'accorder à la **Géorgie** le statut de candidat, et d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la **Bosnie-Herzégovine**, une fois que le degré nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion aura été atteint.

Sur les procédures d'adhésion et le rôle du Parlement européen

Le Parlement reconnaît le caractère essentiel de l'intégration européenne des partenaires cruciaux que sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, du Kosovo, le Monténégro et la Serbie, ainsi que l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. Il a toutefois réaffirmé que le processus d'adhésion de **la Turquie** à l'Union ne peut reprendre dans les circonstances actuelles. Toute amélioration des relations entre l'Union et la Turquie doit reposer sur des progrès tangibles en matière de droits de l'homme, de démocratie et de relations de voisinage respectueuse.

La résolution a souligné que l'adhésion à l'Union européenne doit toujours être **une procédure fondée sur le mérite** et que les **valeurs et les principes fondamentaux de l'UE** ne sont pas négociables. L'état de droit, le processus de réforme démocratique, la liberté des médias et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, devraient être au cœur du processus d'adhésion, l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption et l'autonomisation de la société civile étant des conditions préalables essentielles pour progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union.

Si le processus d'adhésion ne peut faire l'objet de procédures accélérées ou comporter des échéances prédéfinies, les députés estiment toutefois que le prochain élargissement de l'Union devrait avoir lieu **dès que toutes les conditions d'adhésion seront remplies** dans les pays candidats concernés et que, parallèlement, les réformes européennes nécessaires auront été convenues et mises en œuvre. Ils s'attendent donc à ce que les premiers pays candidats soient prêts à adhérer à l'Union **d'ici la fin de la décennie**.

Le Parlement a demandé à la Commission d'améliorer la cohérence, l'efficacité et la transparence de **l'aide de préadhésion**, en tenant compte des priorités dans les domaines fondamentaux pour l'attribution des fonds de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III). Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que les fonds de l'Union versés aux pays de l'élargissement soient conformes aux intérêts et objectifs stratégiques propres de l'Union. Il a également demandé que soient étudiées, dans le cadre de la réforme des traités, les possibilités de renforcer encore la protection de l'état de droit et des valeurs démocratiques de l'Union **contre toute régression**, tant pour les États membres actuels que pour les futurs États membres.

Les députés estiment que les enjeux d'une Union élargie nécessitent **une politique d'élargissement renforcée** mettant en place une trajectoire progressive claire vers l'adhésion à l'Union européenne, notamment une intégration progressive dans les politiques communes, telles que le marché unique, des pays qui achèvent les négociations sur un chapitre politique donné ou qui réalisent des progrès substantiels en matière de réformes liées à l'Union.

La résolution souligne la nécessité de renforcer, d'améliorer et de rendre plus efficace le **processus décisionnel du Parlement européen** ainsi que son contrôle de la politique d'élargissement de l'Union et de son financement. Elle souligne qu'il pourrait être utile de créer un poste distinct de commissaire chargé de l'élargissement.

Sur les réformes institutionnelles et financières européennes

Le Parlement estime que les processus de préparation à l'élargissement devraient se dérouler **simultanément dans l'UE et dans les pays candidats à l'adhésion**. Les députés sont convaincus que les réformes institutionnelles européennes devraient accroître la capacité d'action de l'UE et inclure des procédures de prise de décision simplifiées et plus efficaces, en abandonnant l'unanimité. Le vote à la majorité qualifiée devrait être mis en œuvre dans des domaines tels que la protection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, le cadre financier pluriannuel (CFP), les sanctions et d'autres décisions de politique étrangère pertinentes, telles que le lancement des négociations d'adhésion à l'UE et l'ouverture et la clôture des différents groupes de chapitres de négociations.

Les réformes institutionnelles préalables à l'élargissement doivent également tenir compte des conséquences de l'élargissement sur la composition du Parlement.

La résolution souligne la nécessité d'une **révision rapide du fonctionnement du Conseil et de son processus décisionnel** dans la perspective de l'élargissement. Il est proposé de revoir le système de présidence tournante du Conseil. Le calcul des seuils de vote à la majorité qualifiée devrait également être réexaminé afin d'améliorer l'équilibre entre les grands et les petits États et de fixer des seuils plus élevés pour les décisions les plus importantes.

Soulignant que l'élargissement constitue un défi financier majeur pour l'UE, les députés ont insisté sur le fait que ce défi nécessite **un CFP correctement conçu, hiérarchisé et financé**, ainsi qu'un budget de l'UE plus efficace qui permette à l'Union d'assumer de nouveaux engagements tout en continuant à respecter les programmes existants et les priorités politiques. Des ressources propres supplémentaires et réelles suffisantes sont également nécessaires pour relever le défi de l'élargissement.